#### « Séance d'information – Dossier de l'eau et zone 30km/h »

#### Procès-verbal de séance d'information du mardi 3 décembre 2024 – 20h00

PV: rédigé par Ch. Zuber Date: 3 décembre 2024 Heure: 20h00 – Fin 22h25 Lieu: La Cave Communale

Selon convocation par la Commune de Soyhières (Avis à la population)

#### Présences:

- Madame Tremblay Otis Catherine, RWB Groupe SA (RWB)
- Monsieur Houlmann Patrick, RWB Groupe SA (RWB)
- Monsieur Marchand, Service industriels de Delémont (SID)

#### Concerne:

#### Séance d'information

- Dossier de l'eau Rénovation de la station de la Doux Construction d'un nouveau réservoir et interconnexion avec Delémont
- Zone 30 KM/H dans les rues du village

#### Introduction par Mr. Le Maire

Mr. Christian Zuber, Maire prend la parole et souhaite la bienvenue aux 24 personnes présentes. Il salue tout particulièrement Madame Catherine Otis Tremblay et Monsieur Patrick Houlmann du Groupe RWB SA qui nous accompagne dans le dossier du réseau d'eau depuis 2022. La présentation de ce soir vous livrera des informations claires pour un projet important et pour cette denrée très précieuse, l'or bleu, dans une situation climatique dont nous n'avons aucune boule de cristal nous permettant de savoir de quelle manière elle va évoluer.

Dans un 2ème temps, après avoir reçu en juin dernier une pétition munies de 66 signatures demandant d'insérer la route de Bâle en zone 30km/h, le dicastère de la voirie, en coordination avec la commission des TP a étudié différentes variantes, demandé les coûts précis pour chaque action éventuellement à mener. Ce soir, Mr. Bernard Dessarzin, responsable du dicastère des TP vous présentera le tout. Il est important pour le Conseil communal mais surtout pour les citoyennes et citoyens de se rendre compte en quoi les zones 30km/h peuvent être bénéfiques et/ou contraignantes.

#### Dossier de l'eau - Introduction - Mr. Ivan Santos, responsable du dicastère de l'eau

Le Conseil communal, en octobre 2021 décidait d'étudier un futur assainissement de la station de la Doux, d'étudier la construction d'un futur réservoir ainsi que de collaborer avec les Autorités de



Bourgeoisies de Soyhières pour le secteur du Questre et du réseau de la Batteuse alimentant ce même bâtiment communal loué par le FC Soyhières.

Le mercredi 2 mars 2022, l'assemblée communale votait un crédit cadre de CHF 50'000.- relatif à l'étude de la station de la Doux, ainsi qu'à l'avant-projet du réseau d'eau de Soyhières. Dès 2023, les séances se sont succédées avec le Bureau RWB, sa cheffe de projet adjointe, Mme Catherine Tremblay Otis et Mr Patrick Houlmann. Des contacts ont été pris avec la Bourgeoisie de Delémont pour un le futur emplacement du réservoir ainsi qu'avec les SID de Delémont afin d'établir l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Soyhières et Delémont. A ce jour tout a été planifié avec ces deux partenaires. En ce qui concerne le secteur du Questre, le maître d'ouvrage sont les Autorités de Bourgeoisie de Soyhières qui étudient de leur côté une interconnexion de la loge mais surtout l'avenir du réseau de la Batteuse devenu vieillissant, pompe à bout de souffle et qui dessert le bâtiment du Questre et la société de Tir, réseau datant de 1984, époque de la déviation de Soyhières. Mr Ivan Santos informe les personnes présentes que le secteur du Questre est un projet à part et n'est pas présenté ce soir, mais qu'une séance a été demandé par la bourgeoisie de Soyhières pour le courant de janvier 2025. Vous allez découvrir ce soir les problématiques du réseau de Soyhières, la valorisation de la source de la Doux, le projet divisé en 3 parties soit la rénovation de la station de traitement, le projet de construction d'un réservoir car comme vous le savez, Soyhières n'a pas de réservoir ni réserve incendie ainsi que les nouvelles conduites et le financement. Pour terminer son introduction, Mr. Ivan Santos ajoute, qu'à l'heure actuelle, il est impossible de répondre de manière précise dans le sens d'une éventuelle augmentation du prix de l'eau pour le projet qui vous est présenté. Mr. Ivan Santos mentionne qu'après de multiples téléphones avec le département de l'environnement pour les questions relatives au nouveau règlement de l'eau potable entré en vigueur au 1er janvier 2024, renouvellement des installations, points techniques du règlement, que de grandes ombres subsistent. Idem du côté du Service des communes pour toutes les questions relatives au rubriques MCH2, fond à disposition, etc... Cette situation n'est pas nouvelle et quelques communes connaissent la même problématique. Mr. Ivan Santos informe qu'en janvier 2025, une séance sera organisée avec le Délégué aux affaires communales ainsi que le département de l'environnement afin de pouvoir renseigner la population sur les incidences et augmentation éventuelle du prix de l'eau dans le futur, point crucial. Pour terminer, le dossier de l'eau sera présenté en assemblée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025. M. C. Zuber donne ensuite la parole est à Mme Catherine Tremblay Otis (RWB) pour sa présentation.

Mme C. Tremblay Otis salue à son tour les personnes présentes. Elle débute sa présentation en expliquant le sommaire, le réseau d'eau de Soyhières actuel et futur, le financement et le planning. Le réseau de Soyhières est alimenté par la source de la Doux et d'une alimentation d'eau de secours provenant de Delémont. Les infrastructures communales sont composées de 9.5 km de conduites et de la station d'eau de la Doux (traitement et pompage). La consommation d'eau moyenne est de 220m3/jour, le débit minimum de la ressource est chiffré à 1'500 l/min à 2'000m3/jour. Il est présenté à l'écran un plan du réseau de Soyhières, station de captage et lieu de l'arrivée de la conduite de secours. Les enjeux sont présentés, soit différents fonctionnements ayant fait l'objet d'études selon PGA de 2013. Le but étant de fournir une qualité d'eau irréprochable et suffisante à l'ensemble de la population. Au niveau de la station de traitement, le système de traitement est vieillissant (1984), le type de traitement est limitant, cependant il arrive parfois que par fortes pluies, l'eau devienne trop turbide et qu'il faille acheter l'eau à Delémont. Ensuite, la station demande certains ajustements,



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

certaines mises en conformités et réparations, ceci au niveau des infrastructures globales de la station. Ce sont les points qui ont été identifiés au niveau de la station de traitement. Mme C. Tremblay Otis informe d'une situation quasi unique à Soyhières, soit l'absence d'un réservoir, cela veut dire, aucune réserve d'alimentation. Si la station de traitement est dans l'impossibilité de fournir de l'eau, dans ce cas, l'eau de secours de Delémont est appelée en renfort. Elle ajoute que si dans le même temps, il devait y avoir un incident sur la conduite de secours de Delémont, il n'y aurait aucune zone tampon, par exemple pour une réparation de 6 à 10 heures, les habitants de Soyhières seraient tout simplement privés d'eau. Il y a donc un risque d'alimentation. En ce qui concerne la réserve incendie liée au réservoir, des directives exigent au niveau des sapeurs-pompiers d'avoir des réserves incendie d'un volume de 200m3 dans les communes. Le réservoir permet également de livrer une pression d'eau adéquate soit une efficacité au niveau des BH (bornes hydrantes). Au niveau de l'optimisation de pompage et de la demande énergétique, actuellement on surpresse dans le réseau, ce qui est énergivore. Avec un réservoir, il est possible de façon gravitaire de fournir l'eau au réseau. Soyhières possède de l'eau en suffisance, le supplément de la ressource est d'environ 1'800 m3/jour. Actuellement et pour les points évoqués précédemment, la commune de Soyhières doit acheter de l'eau à Delémont, ceci représente 20% du volume d'eau depuis plus de 20 ans déjà et génère en même temps des coûts annuels non-négligeables. Mme C. Tremblay Otis explique le projet divisé en trois parties, soit 1-la rénovation de la station de traitement, 2-la construction d'un réservoir et 3l'extension du réseau de conduite. 1ère partie : la rénovation de la station de traitement. Il est prévu la mise en place d'un système d'ultrafiltration avec des modules permettant de filtrer plus finement et qui permet d'optimiser la station de la Doux et de supprimer totalement le problème de la turbidité. Elle rappelle une fois encore que la source de la Doux possède une excellente capacité en volumes d'eau. La capacité de traitement sera augmentée permettant de fournir de grands volumes d'eau. Les nouvelles normes en vigueur seront également appliqués. Un module en simulation 3D est présenté. 2ème partie : la construction du réservoir. Il s'agit de construire un réservoir à une altitude qui permet d'avoir une optimisation des pressions et une sécurité d'alimentation. En cas de panne d'électricité, l'eau pourra être fournie de façon gravitaire dans le réseau, grâce au réservoir et de disposer d'une autonomie suffisante. La sécurité incendie permet de répondre aux exigences soit des directives « sapeurs-pompiers » et de fournir la pression aux bornes hydrantes surtout en cas d'incendie. Mise en conformité du réseau en regard du réseau d'eau et du PGA, c'est-à-dire dans le plan d'alimentation élaboré il y a plus de dix ans et dans lequel il était déjà prévu de construire un réservoir. 3 ème partie : les nouvelles conduites. Mme C. Tremblay Otis présente le plan avec l'emplacement du réservoir situé à une altitude de 480 mètres et situé sur le périmètre de la Bourgeoisie de Delémont à proximité de l'ancienne (ancienne) gare de Soyhières. Deux conduites sont prévues permettant d'effectuer un bouclage. Mme C. Tremblay Otis présente la conduite de Delémont avec la chambre actuelle qui amène de l'eau directement dans le réservoir si nécessaire et une conduite permettant de distribuer de l'eau dans le réseau et qui permet également depuis la station de pomper de l'eau dans le réservoir. Ceci permet de boucler le réseau et d'améliorer la défense incendie et qui permet également si des travaux devaient intervenir, de sectoriser les différents quartiers et de garantir la fourniture d'eau tout en ne privant d'eau certains quartiers, d'où une meilleure gestion du réseau. La valorisation de la station de la Doux est évoquée soit actuellement une demande moyenne de 220m3/jour mais qui peut s'élever à 270m3/jour avec un débit d'étiage à 2160m3 pour la source de la Doux. Le débit d'étiage est très grand en regard de la consommation d'eau nécessaire à la population. Afin de valoriser cette



HAUT PLATEAL

ressource sur un plan régional et étant donné la situation actuelle avec les interconnexions déjà existantes, d'où la présence de Mr. Jacques Marchand (SID-Service industriels Delémont), il est prévu de mettre en place un système qui ne sera plus un système d'eau de secours de Delémont mais qui sera un système d'échange d'eau, système permettant de produire de l'eau jusqu'au réservoir et si Delémont et sa région devaient avoir un recours à des volumes d'eau plus importants, par le biais des pompes installés dans le réservoir, il y a la possibilité de fournir de l'eau à Delémont et sa région. Avec le réservoir, il n'y aura plus d'achats d'eau à Delémont, sauf cas vraiment exceptionnels. C'est un système d'échange d'eau uniquement et qui permet de diminuer les coûts d'exploitation de l'ordre de CHF 10'000.- par année pour la Commune de Soyhières. En ce qui concerne les coûts TTC devisés pour l'avant-projet, et pour l'assainissement de la station de traitement, le montant est chiffré à FRS 800'000.- Au niveau de la construction du réservoir d'une capacité de 500m3 le montant est chiffré à FRS 1'260'000.- et au niveau des conduites de raccordement, le montant est chiffré à FRS 400'000.- La colonne « Soyhières » présentée à l'écran et dont les travaux sont menés en coordination avec les SID, il s'agit de l'installation des pompes dans le réservoir qui sont prises en charge par Delémont ainsi qu'une partie des conduites. Il est présenté le projet global TTC devisé à FRS 2'460'000.- montant à présenter dans sa globalité en assemblée. Le montant TTC pour Soyhières est devisé à 2'164'000.- avec la répartition entre les communes. Au niveau des subventions, étant donné que le réservoir est prévu également pour une réserve incendie, les installations de conduites prévues pour la défense incendie, il est attendu une subvention de l'ECA de l'ordre de FRS 118'000.- à CHF 206'000.- Il sera également fait appel au PATENSCHAFT, Soyhières étant une commune de montagne et afin d'obtenir des subventions complémentaires. Au niveau du planning, tous les échanges ont été gérés avec les SID et la Bourgeoisie de Delémont. Votation du crédit au printemps 2025 dans le meilleur des cas, démarrage de la procédure et démarches administratives en 2025 afin de débuter les travaux en 2026. Mme C. Tremblay Otis explique pour terminer, les raisons de l'emplacement du réservoir au-dessus de l'ancienne gare. Une réflexion a été opérée à ce sujet, dans un 1er temps le réservoir doit être situé à une certaine altitude afin d'avoir la pression nécessaire. Dans le PGA, le réservoir était prévu au-dessus de la station de la Doux au lieu-dit « Rière la Vieille Eglise » d'une capacité de 500m3, plus proche de la source, en revanche la contrainte était de devoir poser des conduites dans le la zone de protection de la source avec les risques que cela comporte pour la qualité de la source mais également une zone très rocheuse. A noter que les discussions avec la Bourgeoisie de Delémont ont été menées et qu'un droit de superficie de 100 ans pourra être octroyé. Mme C. Tremblay Otis termine sa présentation et la parole est donnée aux personnes présentes pour les questions :

demande pour quelles raisons cette variante a-t-elle été choisie ? Il informe l'assistance qu'il y a 25 ans lors de la décision de construire la conduite de secours de Delémont, cette variante avait été choisie. Cela dit il y avait une 2ème variante en relation avec une nappe phréatique située à l'Est des Riedes-Dessus amenant de l'eau jusqu'au lieu-dit « Le Jetty », désire savoir pour quelles raisons cette 2ème variante n'a pas été étudiée et retenue ? Mr C. Zuber, maire ne connaît pas cette variante et ne peut y répondre. Indique que tous les problèmes évoqués ce soir, soit turbidité de l'eau par exemple et dans le nouveau projet de l'eau avait déjà été étudiée par le passé, que la variante « conduite de secours » avait été choisie déjà dans l'objectif, un jour, de procéder à des échanges d'eau avec Delémont. Mme C. Tremblay Otis informe que les dossiers à récupérer et sur lesquels on doit se baser, figurent dans le PGA. Cette variante est mentionnée dans le PGA mais elle n'a pas été retenue.



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

d'alimentation de l'eau. Il demande qui a pris la décision de ne pas retenir cette variante ? Il lui est répondu que c'est le Canton. L'étude n'est pas effectuée par rapport à une variante non-retenue. Mr P. Houlman (RWB) ajoute qu'il y a 25 ans les techniques n'étaient pas les mêmes au niveau de la filtration qu'actuellement. Il y a 25 ans on essayait d'aller rechercher de l'eau, si possible dans les nappes phréatiques. A ce jour, cette nappe phréatique n'a pas de zone de protection et aucune légalisation et ce qui est fait actuellement quand il y a un espace bâti avec une grand ressource, on essaie d'exploiter le milieu bâti qui plus est avec une station existante et de la rénover plutôt que de construire de nouveaux bâtiments et de tirer de nouvelles conduites. De plus la qualité d'une nappe phréatique n'est pas connue. Mme C. Tremblay Otis explique les informations figurant dans le PGA et qui indiquent que l'hydrogéologue a déconseillé son utilisation étant donné la proximité des habitations du hameau des Riedes, de la voie CFF et du risque de pollution que cela entraîne. L'établissement d'une zone de protection était problématique et pour terminer, ce secteur est en zone inondable. Programme pose une 2ème question au représentant des SID M. J. Marchand, comme la commune avait financé la conduite d'eau de secours pour un montant avoisinant un million de francs, est-ce que les SID vont participer à son financement après 25 ans, vu que des échanges d'eau interviendront dans le futur? Mr. J. Marchand répond qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse, ni négative, ni positive, ce soir. A l'époque de la construction de la conduite de secours, M. J. Marchand n'était pas encore chef de réseau, mais il travaillait déjà aux SID, il ajoute aussi que la commune de Soyhières n'avait pas participé aux coûts de la construction des réservoirs et du réseau de Delémont. Il indique que les communes discutent toujours entre elles et que cette question peut rester ouverte et faire l'objet d'une discussion. M. C. Zuber, maire, indique que cet objet sera discuté avec les SID en janvier 2025. University de la demande si le futur réservoir sera implanté dans le secteur de l'ancienne décharge de Delémont. Il lui est indiqué que ce n'est pas le cas, la décharge n'est pas à proximité. est interpellé par l'emplacement du futur réservoir qui permettra de fournir de l'eau à Delémont, elle estime qu'il n'y a aucune garantie de la part de Delémont de vouloir acheter de l'eau et demande si le projet de capter de l'eau provenant de Moutier et du Raimeux est toujours d'actualité ? Mr. J. Marchand indique que Delémont a plusieurs ressources en eau de secours, Moutier, des puits à grande profondeur, mais que Delémont est prévoyant et visionnaire. Delémont est pour l'heure interconnecté avec Rossemaison, Châtillon, Courrendlin et avec Val-Terbi afin de pouvoir bénéficier d'échanges d'eau en cas de pénurie, d'une mauvaise qualité d'eau ou d'une sécheresse et évoque le réchauffement climatique. indique que finalement la garantie de rentrées financières pour la commune n'est pas définie car il s'agit bien d'eau de secours. aux coûts des conduites supplémentaires reliant le réservoir si ce dernier était implanté à un autre endroit. Mme C. Tremblay Otis indique que l'objectif n'est pas de vendre de l'eau à Delémont mais de ne plus en acheter et de procéder à des échanges d'eau. Soyhières a déjà procédé à un grand investissement il y a 25 ans, comme indiqué précédemment, et qu'un retour sur investissement est logiquement attendu en cas de fourniture d'eau. Mme C. Tremblay Otis rappelle dans un 1er temps qu'il s'agit d'échanges d'eau et non d'achats d'eau. Elle indique qu'une variante pour le budget a été élaborée sans Delémont soit aucune fourniture à Delémont, pas de pompage et pas la même capacité de traitement. Ce qu'il faut savoir, c'est que toutes les plus-values du projet en relation avec la fourniture d'eau, soit pompage dans le réservoir, les nouvelles conduites et l'augmentation de la capacité de traitement sont pris en charge par les SID. Elle ajoute que même



UT PLATEA si Soyhières ne devait pas fournir de l'eau à Delémont, l'emplacement du réservoir ne changerait pas. L'emplacement est le plus optimal après l'étude effectuée. Le chemin d'accès est facile en hiver, le chemin existe et au niveau de l'entretien c'est optimal. Le retour d'investissement n'est pas directement présent mais ce qui est certain est que Soyhières ne devra plus acheter de l'eau à Delémont. M. C. Zuber ajoute que le Conseil communal de Delémont en date du 21 août 2024 a confirmé sa volonté de réaliser cette interconnexion aux conditions évoquées dans le rapport par un financement assuré d'au maximum CHF 277'380.- HT. Il indique que l'achat d'eau annuel est de CHF 7'000.- par année avec une facture forfaitaire de CHF 2950.- soit un total de CHF 9'950.- en moyenne annuelle. Il indique aussi qu'il est opportun de construire le réservoir à proximité de l'arrivée de la conduite de secours. pose la question par rapport à la zone de protection, étant donné qu'il a été mentionné qu'il ne fallait pas construire le réservoir dans cette même zone de protection, cette zone de protection a-t-elle bien été validée, la source actuelle est-elle sûre avec le Haut-Plateau? pose une 2<sup>ème</sup> question directement à M. J. Marchand (SID) avec la zone de Bellerive se trouvant sur le territoire de la commune de Delémont, soit par quelle commune cette dernière est-elle alimentée ? Est-ce Delémont ? M. J. Marchand (SID) répond que non, Bellerive n'est pas alimenté par les SID, c'est par la commune de Soyhières! demande si Delémont n'a pas une obligation de fournir de l'eau à Bellerive ? Non, répond M. J. Marchand ce n'est pas le cas. M. B. Dessarzin, vicemaire confirme que la fourniture d'eau potable est assurée par la commune de Soyhières. ajoute qu'il est étonnant que la commune de Delémont ne s'inquiète pas de ses habitants situés à Bellerive. M. C. Zuber intervient et indique qu'un arrangement avait été conclu il y a plus de 20 ans et qu'une liste de 19 clients et/ou propriétaires reçoivent les factures d'eau chaque année dont également la ferme de Bellerive située sur le territoire de Courroux. Mme C. Tremblay Otis répond à concernant la légalisation de la zone de protection de la source actuelle, que des délais au niveau de la méthode karstique sont toujours en cours, ceci était prévu dans le PGA déjà en 2013. Elle ajoute une fois encore qu'il aurait été aberrant d'effectuer des travaux dans la zone de protection pour y poser des conduites. Indique qu'une route traverse actuellement cette même zone de protection. Elle indique que oui, mais qu'elle ne sait pas quand la route a été construite. indique qu'il faudrait mettre à jour la carte! Mme C. Tremblay Otis indique que c'est le rôle de la Confédération. Au niveau de l'hydrogéologie cette source existe. Les zones de protection sont très importantes pour la sécurité alimentaire. Mr. P. Houlmann (RWB) précise que la construction du futur ouvrage est idéal dans à cet endroit, il n'y a aucune contrainte, si ce n'est d'abattre quelques arbres, les conduites sont à proximité, le circuit est assuré avec les camions, les conduites peuvent être posées dans un ancien chemin forestier et tout est à disposition afin de générer des économies au niveau de la construction du réservoir. mentionne qu'après avoir entendu que deux sources d'approvisionnement en eau sont obligatoires, actuellement il y a la source de la Doux ainsi que la conduite de secours de Delémont et qu'il n'est pas obligatoire d'en prévoir une 3ème par rapport au futur réservoir. Mme C. Tremblay Otis indique que le réservoir est un stockage d'eau, ce n'est pas une ressource supplémentaire. mentionne que ce stockage est uniquement conseillé et qu'un réservoir n'est pas obligatoire! Il lui est indiqué que le volume de réserve incendie est obligatoire selon

les directives. Le réservoir permet d'améliorer les conditions de pressions et d'alimentation du réseau communal, ce qui est <u>crucial</u> en cas d'incendie d'un bâtiment mais également de réaliser une réserve d'alimentation. Une personne indique que la Birse est présente pour une réserve incendie. Mme C. Tremblay Otis indique que selon les directives de l'ECA (Etablissement cantonal d'assurances) ce n'est



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

pas compatible avec les BH (bornes hydrantes) et que selon le lieu d'un incendie, ceci doit répondre avec les BH au niveau de la défense incendie et du réseau d'eau potable selon les directives en vigueur. demande quelles sont les suites si le projet de réservoir présenté ce soir n'est pas accepté en assemblée communale ? Difficile de répondre à cet instant précis. autrement par rapport à l'incendie, il dit « s'il n'y a pas de réservoir on ne satisfait pas aux besoins d'eau nécessaire en cas d'incendie ou pas » ? Il est précisé à que le volume du réservoir est de 200m3. Mr. P. Houlmann précise que la source de la doux livre un débit continu mais qu'elle ne fournit aucune pression dans le réseau, 100% de l'eau est pompée à la station et qu'il n'y a actuellement aucun stockage ni même un réservoir. C'est un volume de stockage situé en altitude et gravitaire afin d'alimenter les BH du réseau communal qui s'avère nécessaire. Les règles de la défense incendie sont précises et en cas d'incendie il est indispensable dans la minute qui suit de pouvoir ouvrir une BH et d'avoir de l'eau avec la pression nécessaire, règle absolue demandée par l'ECA. M. P. Houlmann ajoute qu'il est toujours possible de tirer des conduites depuis la Birse mais qu'il faudra certainement plus de 20 à 30 minutes afin d'avoir l'eau nécessaire et qu'il sera trop tard pour traiter un bâtiment en feu. Les premières minutes comptent, soit d'ouvrir la BH et de brancher la course rapidement. Il ajoute que la source de la Doux possède un volume journalier conséquent mais que cette eau doit être traitée et pompée dans le réseau afin que l'on puisse l'utiliser. Actuellement la station de traitement ne permet pas de traiter tout le temps et elle traite un petit volume. Ce projet fait l'objet d'obligations légales et de réflexions en fonction de l'utilisation et ce qui est visible dans le projet, c'est la valorisation de la ressource en expliquant qu'il y a un excédent d'eau, de l'exploiter tout en sachant qu'on ne connaît pas à l'heure actuelle ce que le climat nous réservera dans les années à venir et que cette ressource sera importante pour la commune de Soyhières. que finalement nous n'avons pas le choix.... M. C. Zuber ajoute que la station est vieillissante et qu'il faudra procéder à certains assainissements dans le futur proche et qu'un devis de CHF 60'000.- a déjà été transmis pour certains éléments de la station à revoir en 2025. Il ajoute que dans les cinq prochaines années les coûts de réparations pourraient augmenter, mais nous n'en avons pas connaissance à l'heure actuelle. Il mentionne que dans la présentation, trois étapes sont présentées, cela dit, pourrait-ton accepter en assemblée communale la 1ère étape, soit l'assainissement de la station de la Doux et pas les deux autres ? Mme C. Tremblay Otis répond qu'il s'agit d'un crédit cadre pour l'ensemble du projet, elle indique que si le réservoir n'est pas construit avec l'interconnexion de Delémont, tel que présenté ce soir, cela va changer le concept mis en place pour la station de traitement dont la capacité ne sera plus la même sans Delémont. Il ne serait pas utile de mettre en place des capacités de traitement supplémentaires et en termes de coûts, les SID ne participeraient plus aux coûts du projet. C'est un projet global. pose une question d'ordre technique, est-ce que l'ultrafiltration peut fonctionner si le réservoir n'existe pas ? Mr. P. Houlmann répond qu'un stockage local dans la station est nécessaire. Dans la station il y a des rétro-lavages de membranes environ toutes les 45 minutes, un besoin de 10m3 est nécessaire, il y a un besoin d'eau ultra-filtrée pour effectuer ces rétro-lavages. Il est impossible de chercher de l'eau ailleurs pour ces rinçages. Mr B. Dessarzin répond que la station actuelle devient obsolète et que de toute manière, même si le réservoir n'est pas accepté, des frais vont intervenir au niveau RITOP. ordinateur indiquant la consommation qui devra être mis en conformité. Des changements de conduites et des nouvelles pompes pourraient intervenir dans le futur et pourraient représenter un indique que CHF 800'000.- ont été présentés pour la station montant de 2 millions.



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

d'ultrafiltration, il désire tout de suite savoir ce qui est compté exactement pour les 2 millions indiqués par Mr. B. Dessarzin? Mme C. Tremblay Otis indique qu'il s'agit du traitement et de la rénovation et non pas d'un montant de 2 millions tel qu'indiqué par Mr B. Dessarzin, probablement une simulation de sa part... Mme C. Tremblay Otis ne connaît pas ce chiffre de 2 millions pour la station uniquement mais elle confirme que de petites rénovations et des mises à jour successives vont générer des frais plus importants que le projet présenté ce soir. demande à revoir le plan de financement, elle constate le chiffre de CHF 800'000.- pour la station, elle indique que la construction du réservoir n'est pas forcément nécessaire dans laquelle la clause du besoin n'est pas formellement inscrite, idem pour l'interconnexion avec Delémont qui n'est pas nécessaire également. Finalement, si uniquement la station de la Doux est assainie, le budget est de CHF 800'000 TTC. indique que selon la planification, les travaux sont prévus pour le 1<sup>er</sup> semestre 2025. Mme C. Tremblay Otis indique, 2ème semestre. est déjà en projet d'ouvrage? Mme Tremblay précise, c'est le début de l'étude. Dès qu'interviendra la votation du crédit, les études seront affinées afin de lancer le projet d'ouvrage, de procéder aux appels d'offres et d'effectuer toutes les démarches administratives demandées par le Canton. Exemple pour la station de la Doux, les travaux en intérieur peuvent être réalisés en hiver, à fin 2025. Il s'agit donc d'un planning intentionnel qui est présenté ce soir pour des travaux à réaliser dès la fin 2025. indique qu'il existe une nouvelle loi sur les marchés publics et qu'il n'y a plus la possibilité de « saucissonner » mais l'obligation de voter un crédit global soit 2.5 millions soit au niveau des marchés publics, la nouvelle loi avec les appels d'offres et mandats directs. Elle indique que la planification présentée ce soir est très optimiste tout en sachant qu'il faut respecter les lois en vigueur. Mme C. Tremblay Otis indique que les bureaux ont l'habitude des procédures et que celle-ci peut prendre du temps, optimiste oui, mais cela dépend pour quels types de travaux. La procédure pour la station n'est pas la même que pour le réservoir. communal s'il envisage, pour la votation, deux variantes, soit l'une concernant uniquement la rénovation de la station de traitement et l'autre représentant le projet global, ceci afin que la population puisse disposer de l'option de sécurité de l'approvisionnement en eau potable. M. C. Zuber, maire répond que seul le projet global a été étudié, soit l'assainissement de la station, la construction du réservoir et l'interconnexion avec Delémont, le réservoir (stockage) étant tout de même d'une grande importance. Le Conseil communal se pose également la question suivante, quels seront les coûts dans 5 à 10 ans ? coûts supérieurs de 15 à 30% ? M. C. Zuber indique que la situation du climat évolue sans cesse et que nul ne peut à l'heure actuelle prédire quelle situation en termes d'approvisionnement d'eau nous devrons gérer d'ici 2035. Il relève aussi que les changements dès 2018/2019 sont visibles, faibles précipitations constatées sur l'arc jurassien, fortes précipitations en une seule journée etc. M. C. Zuber ajoute que les derniers grands investissements/projets ont été réalisés en 2019/2020 et que tout a été gelé depuis, ceci dans un souci de gestion financières pour la commune de Soyhières. Il indique que finalement les citoyennes et citoyens désirent connaître le prix de l'eau avec la réalisation d'un tel projet. En janvier prochain et comme expliqué par M. I. Santos, le règlement de l'eau potable entré en vigueur au 1er janvier 2024, sera débattu avec l'ENV et le délégué aux affaires communales, les points techniques du règlement doivent être approfondis ainsi que les diverses rubriques MCH2 analysées. Ce règlement pose des problèmes actuellement et pas seulement dans notre commune. Finalement, le Conseil communal doit pouvoir informer si une éventuelle augmentation de l'eau intervient et pour quels montants. Avec l'investissement présenté ce soir, il est



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

possible qu'une augmentation de l'eau intervienne. Mr P. Houlmann ajoute que la station a été construite en 1982 soit un peu plus de 40 ans. Le projet étudié se base sur du long terme et l'idée est de valoriser cette ressource au niveau régional, sans changer le bâtiment tout en y logeant un maximum de modules afin de valoriser cette eau pour des échanges d'eau et peut-être d'ici quelques années de vendre l'eau au niveau régional. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une station intermédiaire avec un réservoir. Si la construction du réservoir ne devait pas se faire, la station serait plus petite, uniquement pour Soyhières et le projet devra être redimensionné. comprend que l'assainissement est une nécessité, mais qu'il y a tout de même des inconnues avec l'investissement important à opérer pour une commune de 430 habitants, pour la construction du futur réservoir. Tout cela en fonction des inconnues dans la prochaine décennie et dans les villages aux alentours. résume toute la situation soit, station vieillissante à rénover et mise en conformité, gestion de la turbidité et l'avantage d'un réservoir est de disposer d'une réserve incendie et de disposer d'une pression gravitaire. Mme C. Tremblay Otis ajoute que le réservoir est aussi une réserve d'alimentation, qu'elle permet d'avoir une réserve d'une journée qui permet de procéder aux réparations nécessaires sur le réseau. Ce n'est pas un scénario « tremblements de terre » pas un scénario le moins probable, mais tout de même risqué pour la commune de Soyhières avec une journée tout à fait possible sans alimentation en eau! M. P. Houlmann explique les points énergétiques suivants, à l'heure actuelle la station tourne 24/24h et pompe tout le temps, il n'y a pas d'optimisation possible par exemple avec un apport de production énergétique locale, en fonction des tarifs, des disponibilités et du solaire. Les tarifs vont varier et évoluer ces prochaines années donc il faut se mettre à disposition la réflexion énergétique 100% en se disant que la station de Soyhières doit tourner 4 heures et qu'au niveau pompage elle peut fonctionner par exemple avec des panneaux solaires fournissant les kWh nécessaires. Si la construction du réservoir ne se fait pas, la station tourne demande si les nouveaux moteurs prévus vont développer une puissance supérieure par rapport aux anciens moteurs, si c'est plutôt 4h avec des moteurs surpuissants ou 24h avec des moteurs moins puissants? Mr. P. Houlmann répond que des moteurs de dernière génération seront installés et qu'il est important de proposer des solutions qui soient visionnaires tant au niveau filtration qu'au niveau énergétique. Sans réservoir, la station tourne une fois encore 24h/24h, l'évolution des tarifs de l'électricité n'est pas connue, des compteurs intelligents vont être posés en 2025, personne ne maîtrise à l'heure actuelle l'évolution des tarifs. l'exemple du ménage, un moment donné, un choix doit être opéré, s'agit-il d'un rêve ? un élément peut-il être financé et l'autre non ? cela va aussi dépendre du m3 facturé pour chaque habitant, un élément déterminant pour chaque citoyenne et citoyen et à présenter au printemps 2025 lors de la votation du crédit. Mr. P. Houlmann ajoute que la seule chose que l'on ne maîtrise pas à l'heure actuelle ce sont les aides externes, par exemple le parrainage suisse pour les communes de montages. Dans des développements structurels de réseaux, les montants peuvent est plus conséquents. En réponse à la question de la votation du le Patenschaft n'ouvre pas le dossier tant que la votation du crédit n'est pas faite. L'assemblée doit d'abord se prononcer, ensuite le dossier est transmis au Patenschaft. M. C. Zuber ajoute qu'il va contacter en janvier le représentant du Patenschaft afin de ajoute que le Patenschaft demande disposer de premières informations. des renseignements précis au niveau des finances communales, quotité d'impôt et rentrées financières, elle ajoute que par rapport à l'auto-financement de la commune, qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles! demande ce que l'on peut atteindre en termes de subventions



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

de la part du Canton ? Mr. P. Houlmann répond par la négative, soit rien, zèro franc! Le Canton ayant supprimé il y a 8 à 10 ans les subventions pour les réservoirs. demande au niveau technique s'il n'y a que la méthode d'ultrafiltration possible ou si d'autres méthodes sont également envisageables. Mme C. Tremblay Otis répond que cela dépend de la qualité d'eau et qu'avec la qualité d'eau en présence à Soyhières et pour optimiser le traitement, l'ultrafiltration est la meilleure solution. demande si la solution actuellement en service est encore envisageable? Il lui est répondu rétorque que la conduite de secours servait à ça. La technologie de qu'elle ne suffit plus. l'ultrafiltration existe depuis les années 2000, elle permet d'obtenir de l'eau de grande qualité, exempte de virus, il n'y a plus besoin de chlorer quoi que ce soit. Le virus ne peut pas passer à travers demande quels sont les autres acteurs pouvant subventionner le projet ? Mme C. Tremblay Otis indique qu'une liste existe et que ce point sera intégré au projet. demande quels sont les coûts que vont générer les pompes en termes d'électricité et si ce calcul a été fait ? Il lui est répondu actuellement que non. Il ne faut pas s'attendre à ce que de grandes économies puissent être générées mais de l'optimisation au niveau énergétique sera effectuée. par rapport à l'aide éventuelle du Patenschaft, indique que Soyhières est une commune riche par rapport à la péréquation financière et qu'il s'étonne d'une éventuelle aide ? M. P. Houlmann répond que le Patenschaft a toujours aidé les communes pour des projets tels que le celui présenté ce soir et que cela n'a jamais été 0.- francs. M. C. Zuber, rappelle qu'en 2025 la commune de Soyhières est située dans la zone neutre avec une indice de ressource de 91%, c'est-à-dire que l'on contribuera uniquement pour les frais de la commune centre. En 2023, un montant de CHF 10'123.- nous avait été alloué. En 2024, nous avons versé un montant de CHF 14'919.- au fond de péréquation financière. Tout cela peut changer selon les rentrées fiscales avec les impacts que nous ne maîtrisons pas. M. C. Zuber relativise quelque peu le terme de « commune riche » pour Soyhières. Le Conseil communal a planifié trois projets, soit le dossier de l'eau discuté ce soir, le chauffage à distance de la Cave, soit une liaison entre la Cave et la centrale à pellets du bâtiment de l'école ainsi qu'un assainissement de la conduite d'épuration menant à la mini-STEP des Riedes-Dessus qui est actuellement dans un très mauvais état. Ce sont les 3 dossiers connus jusqu'en fin de législature 2027, à moins que d'autres surprises viennent sur la table. M. C. Zuber indique qu'avec une quotité d'impôt située à 2,15 et après deux augmentations successives, il n'est quasi plus possible d'augmenter la quotité déjà importante et très demande si la commune de Delémont fait face à des problèmes d'approvisionnement en eau ou si elle a suffisamment de volumes d'eau actuellement ? M. J. Marchand répond qu'à une époque il n'y avait pas de réserve en eau de secours mais que depuis les années 2000, le nécessaire a été fait et que plusieurs ressources permettent de garantir l'approvisionnement en eau. Il indique que les interconnexions entre les réseaux sont importantes. Dans la vallée de Delémont, un peu plus de temps a été nécessaire afin de s'organiser, il n'y a pas véritablement de colonne vertébrale, les communes procède à l'interconnexion aux pas à pas, tandis qu'en Ajoie, les communes peuvent s'interconnecter sur l'A16. Idem pour les Franches-Montagnes avec un apport d'eau depuis St-Imier. A ce jour, Delémont est la plaque tournante, distribution à Val-Terbi jusqu'à Mervelier, distribution à Chatillon via Rossemaison, il est remonté également direction Haute-Sorne et depuis 2 ans de l'eau est distribué à Develier. Cette carte des connexions entre réseaux est importante et la ressource de Soyhières est intéressante dans une vision globale d'échanges d'eau. La chance dans le Jura est que l'eau se ressemble et peut être mélangée assez facilement. Pour répondre à la question, Delémont n'a actuellement aucun problème en approvisionnement d'eau. M.



Í ÁUT PLATEAU SOYHIERES

C. Zuber demande s'il y a encore une question. Il termine la discussion en formulant que lors de la votation du crédit, les ayants-droits devront pouvoir être renseigné, noir sur blanc le prix du m3 facturé et/ou des taxes forfaitaires et de pouvoir comprendre une éventuelle augmentation de l'eau. Il faudra également débriefer la discussion en ce qui concerne la construction du réservoir et de l'interconnexion avec Delémont en fonction des coûts. Si une 2ème séance d'information est nécessaire, cette dernière sera bien évidemment organisée. M. C. Zuber remercie Mme C. Tremblay Otis et Mr. P. Houlmann (RWB) ainsi que Mr J. Marchand (SID) pour les explications fournies ce soir.

#### Zone 30km/h – Soyhières

M. C. Zuber, maire, prend la parole pour la 2ème partie « Zone 30km/h ». Il informe des travaux accomplis par le dicastère des TP en coordination avec la commission TP, travaux dont le Conseil communal a pris connaissance. Le but étant de montrer quels sont les éléments qui peuvent être mis en place ainsi que les coûts que cela peut engendrer. M. B. Dessarzin, responsable du dicastère des TP prend la parole et informe qu'à la suite d'une pétition de 66 signatures, demandant la mise en zone 30km/h de la route de Bâle, il va débuter son exposé dans un 1er temps par la rue du 23 Juin. La raison est simple, la sécurité des élèves dans la zone de l'école est importante. Actuellement un marquage est présent sur la route afin de rendre attentif les usagers qu'il y a une école. M. B. Dessarzin indique qu'un panneau clignotant vient d'être installé à la route de de France afin d'augmenter la sécurité. Mr B. Dessarzin indique que ce qui a été entrepris dans un 1er temps était de prendre des photos. Un 1er ralentisseur est prévu juste après le panneau 40km/h afin de limiter la vitesse à proximité de la cour d'école. Juste avant le pont, en arrivant depuis l'ancienne laiterie, un 2ème ralentisseur est prévu avec un panneau 30 km/h. mais sans toucher la structure du pont. La zone de la cour d'école est ainsi protégée. M. C. Zuber, maire intervient et propose d'ouvrir la discussion après chaque rue, ce qui est accepté par les personnes présentes. Presentes prend la parole et indique que le secteur de l'école comprend la route de France qui est l'accès le plus dangereux du secteur de l'école et qui n'a jamais été résolu de manière satisfaisante au niveau du passage pour piétons venant depuis la Cave. C'est un immense danger! Il signale que rien n'a jamais été entrepris par la commune depuis des décennies, afin d'améliorer cet endroit. exécutée à Soyhières, c'est en tout 1er lieu la route de France au niveau du secteur de l'école qu'il faut entreprendre en 1er lieu. Il aimerait savoir si la route de France a été envisagée pour le passage en zone 30km/h? M. B. Dessarzin répond que la route de France est d'ordre « cantonal » et que d'autres démarches sont nécessaires. Il indique que la route de France n'a pas fait l'objet d'une étude afin de l'insérer dans une future route 30km/h. ser la souligne que c'est la 1ère chose à faire! Bien que d'ordre « cantonal » mentionne l'exemple de Saint-Brais qui a été mis en zone 30 km/h et que ce point est tout à fait envisageable à Soyhières. soit effectuée pour tout le village de Soyhières et qu'on ne se limite pas à 2 à 3 rues seulement. prend la parole et informe plutôt que de saucissonner le village, il faut une approche globale. 🔣 intervient qu'il n'a pas reçu de réponse à sa question !? question l'a énormément intéressé, qu'il va la développer lui-même et qu'il obtiendra réponse de manière automatique continue la discussion, il explique que plutôt que de saucissonner il faut commencer par prendre le projet de manière globale. Une loi existe, l'OFROU a changé ses directives par rapport aux zones 30km/h, jusqu'il y a une année il était indispensable de demander une expertise externe afin de connaître si une zone 30km/h se justifiait ou pas. Actuellement une expertise n'est plus nécessaire dans le cas d'une route X (le nom d'une route, transit etc... est recherché mais



HAUT PLATEAL SOYHIERES

pas trouvé), bref.... En définitive une route de passage et toutes les routes du village sont dans cette situation, c'est-à-dire qu'une expertise n'est pas obligatoire. Pour la commune de Soyhières, il suffit de demander une zone 30 km/h par le biais d'un projet qui respecte la loi et de suivre la procédure. demande si une carte du village est disponible ? M. B. Dessarzin répond que non. indique que toutes les rues du village, à l'exception de la route de France peuvent être mises en zone 30km/h sans besoin d'expertise. souligne que l'avantage, si l'on prend toutes les rues du village, c'est un panneau 30 km/h au début de la rue, un autre à la fin de la rue. Il est stipulé que dans les zones 30km/h, elles doivent être signalées par des portes d'entées, soit un panneau avec un bloc de béton et un marquage au sol. Il n'y a donc pas besoin de ralentisseurs et/ou de gendarmes couchés. Donc, pour la route de Bâle et la rue du 23 Juin, ce sont 3 panneaux jusqu'à la route de France! indique qu'au chemin du Brunchenal et du chemin du Vorbourg, c'est la même chose, un panneau d'entrée, un panneau de sortie et toutes les rues sont en zone 30km/h. Il reste ensuite la rue du Château avec un panneau d'entrée et vu que cette dernière est en cul-de-sac, il n'y a pas même besoin d'un 2ème panneau. Maintenant, le problème est la route de France, cette dernière pourra être mise en zone 30km/h à la condition que cela se justifie. Or sur la route de France, il y a 3 éléments qui justifient une zone 30km/h. Point 1 : le resserrement du Couvent, Point 2 : la zone de l'école, Point 3: le virage qui part sur Movelier qui est un danger absolu car aucune visibilité, aucun trottoir ne fait la continuité et aucun passage piétons existe. Il rappelle que pour la route de France, une expertise externe est nécessaire. par le d'une vision globale et indique à l'assistance, désirent-on un village avec des rues à 30km/h, si oui tout est à 30km/h ou alors toutes les rues mais lui répond qu'il comprend que les autres rues ont suffisamment de petits obstacles afin de ne pas rouler à 80km/h... il mentionne les jours de la déchetterie et que ce n'est pas le cas pendant toute la semaine! Donc, en résumé pour des zones 30km/h, c'est route de Bâle, rue du 23 juin, ch. du Brunchenal, ch. du Vorbourg, ch. du Château et route de France. que sur les « sur « élèvements » présentés ce soir, (M. B. Dessarzin corrige le terme « sur élèvements » par le terme ralentisseurs). Précise que c'est surélevé, M. B. Dessarzin mentionne, très indique qu'à partir du moment où tout est en zone 30km/h, il n'y a aucune nécessité de piéger ce secteur en particulier. En revanche ce qui peut se faire, c'est que le trottoir qui part de l'école et qui continue le long de la halle soit maintenu à une hauteur de trottoir, ce qui montre clairement que les piétons sont présents et que la voiture qui doit franchir la rue du 23 Juin, franchit ce même trottoir à une hauteur raisonnable. M. C. Zuber, intervient et indique une fois encore que le point « zone30km/h » est présenté ce soir afin d'ouvrir le débat, de recueillir les avis des personnes présentes et d'ajouter d'autres rues dans le projet s'il y a lieu. M. B. Dessarzin ajoute, en réponse à la et du développement de cette dernière par le la la la la la qu'il va faire le nécessaire auprès du Canton afin d'insérer la route de France en zone 30km/h. M. B. Dessarzin précise par rapport à tout ce qu'il a développé, qu'une chose doit être soumise au Canton, les projets de toutes les rues doivent être soumis afin d'obtenir l'aval du Canton. Il précise qu'on peut soumettre tout ce que l'on veut mais que le Canton se réserve le droit de ne pas donner son accord pour certains points en raison de la législation en vigueur. Il précise que ce travail n'est pas effectué dans la liberté totale. Il doit être répondu à des questionnaires avec l'argumentation précise pour chaque élément. M. B. Dessarzin présente le travail effectué pour la route de Bâle avec deux « STOP » supprimés à la croisée de la route du 23 Juin et du bas de la route des Sorbiers car le piéton est



HAUT PLATEAU SOYHIERES

précise que des zones 20km/h peuvent également être d'actualité plus particulièrement dans la zone de l'école. Elle trouve dommage que le Conseil communal ne se soit pas approché d'un bureau d'études afin de gérer la vision globale du village et de se dire est-ce que l'on introduit des zones 30km/h ou pas et si oui, de quelle manière on insère ces mêmes zones 30km/h, elle ajoute que c'est une perte de temps de montrer de petits croquis et de parler de ralentisseurs, d'en prévoir ça ou là... elle pense qu'une vision globale du village est absolument nécessaire. Pour reprendre la zone de l'école, ajoute qu'une zone 20km/h avait été planifiée par le passé et qu'actuellement il y a une zone 40km/h. On apprend ce soir qu'une zone 30km/h est prévue et ce n'est toujours pas la zone 20km/h comme déjà prévue par le passé. Des photos et des croquis sont présentés ce soir mais finalement cela ne sert pas à grand-chose! Elle ajoute qu'elle emprunte la rue du 23 Juin, depuis chez elle, 4x par jour à pied, que beaucoup de gens du village passent par-là et que ce genre de rue devraient être autorisée, à son avis, uniquement aux bordiers et non pas une route utilisée comme un raccourci afin de se rendre à la commune par exemple! M. B. Dessarzin entend ces remarques, il en prend note et désire continuer son exposé. Il explique la raison d'un ralentisseur près de l'immeuble no 5, route de Bâle, car la sortie du parking est très dangereuse et qu'un autre immeuble est actuellement en projet. Il ajoute que résidant lui-même la route de Bâle, il a dû freiner violement à plusieurs reprises à cet endroit. Donc, les automobilistes vont ralentir avec le ralentisseur prévu et il sera possible pour la commune d'exiger en plus un miroir auprès du propriétaire. Un autre ralentisseur est prévu à proximité de l'immeuble 2D, route de Bâle afin de freiner la circulation, un futur projet de construction est en étude actuellement. Les marquages de couleur jaune très peu visibles actuellement seront à nouveau marqués afin que les piétons puissent suivre cette zone. Un ralentisseur est également prévu au niveau 2F, route de Bâle afin de freiner les automobilistes. M. B. Dessarzin insiste, qu'après avoir parlé avec d'autres communes, que les automobilistes réduisent la vitesse à l'approche de ralentisseurs uniquement. Au niveau du bruit que peut générer un ralentisseur, M. B. Dessarzin précise qu'après avoir discuté avec les entreprises de génies civiles rencontrées sur place, qu'il y a des ralentisseurs au niveau bruit nettement moins excessifs en comparaison avec celui du chemin de la Réselle. Manage de demande la parole et indique qu'en rapport avec les ralentisseurs, les voitures freinent à l'approche de ces derniers et donnent des gaz après les avoir franchis et que ce n'est pas agréable du tout quand on habite à proximité. Mr B. Dessarzin en est tout à fait conscient, il le pense prend la parole et précise que c'est bruyant et que c'était la raison pour laquelle la commune avait déjà enlevé le dernier gendarme couché situé au chemin de la Réselle, donc il ne sert strictement à rien de faire l'effort de prévoir des gendarmes couchés partout précise qu'énormément de communes ont commis l'erreur par le passé de construire des gendarmes couchés et actuellement ils sont déconstruits, c'est incompréhensible avec les croquis présentés ce soir. Mr. B. Dessarzin prend note des remarques et montre une photo d'une rue à Glovelier à proximité des écoles avec la présence de gendarmes-couchés. ajoute que personne ne dort à proximité de cette école. M. B. Dessarzin répond que oui, car il y a des habitations. Il est proposé à M. B. Dessarzin de terminer le tour des endroits névralgiques du village qui justifie que l'on prévoie quelque chose, de prendre connaissance des photos et de ses derniers croquis et de continuer la discussion par après. Mr B. Dessarzin indique qu'il avait déjà proposé cette manière de faire juste avant! En résumé pour la route de Bâle, il y aura uniquement 3 ralentisseurs, donc pas des ralentisseurs partout, dit-il! Un panneau début de zone 30km/h ainsi qu'un panneau fin de zone 30km/h. M. B. Dessarzin présente les plans avec les marquages nécessaires, il indique tout de

HÄUT PLATEAU SOYHIERES

go, qu'on n'échappera pas aux marquages, c'est exigé au niveau cantonal. Un panneau zone 30km/h à l'entrée de la rue du 23 Juin, panneau et marquages ainsi que deux ralentisseurs à proximité de l'école. Il mentionne que le croquis n'est pas juste, l'un des ralentisseurs est situé plus en arrière, donc ralentisseurs et marquages. Au niveau du chemin de la Réselle, c'est aussi une rue qui a été étudiée, à l'entrée du chemin de la Réselle, une ligne jaune sera tracée afin que les piétons puissent être sécurisés. Il indique qu'il doit respecter 3,5 mètres pour les agriculteurs et leurs machines qui sont d'une dimension complètement aberrante de nos jours ainsi que pour les camions tout en citant les opérations de déneigement. Des marquages sont également prévus. Un ralentisseur est également prévu entre la ferme « Jegerlehner » et les garages situés un peu plus haut » afin de ralentir les automobilistes dans le secteur. M. B. Dessarzin montre des photos au sein d'autres villages, par exemple à Courfaivre avec une tulipe seulement et aucun ralentisseur prévu, vu que la circulation n'est pas dense à cet endroit. Il montre des marquages. Il montre les panneaux avec plot en béton, d'autres avec des fleurs... Il montre une rue à Glovelier avec un ralentisseur dans laquelle tout a été assaini, tout cela avec des maisons d'habitations et une école. Cette rue est toute neuve et le fameux ralentisseur ne génère aucun bruit après avoir posé la question à des responsables de la Haute-Sorne. Il montre le marquage « école ». Il précise que la rue est toute neuve et qu'il y avait encore des machines de chantiers quand il s'y était rendu! Mr B. Dessarzin montre des photos de Bassecourt en zone d'habitations mais également une zone 20km/h. Il montre également une photo de Rossemaison, avec la présence d'un immense gendarme couché situé à la route principale. Après avoir discuté avec le Conseil communal de Rossemaison, aucune plainte d'habitants pour raisons de bruits n'est parvenue à la commune et cette situation date déjà depuis un moment. Il montre des photos prises dans le village de Courtételle avec encore un ralentisseur, impossible de croiser, au niveau bruit, les automobilistes doivent s'arrêter quand il y a beaucoup de circulation. Il montre également la dimension des panneaux. Enfin, M. B. Dessarzin précise qu'au niveau des coûts prévus à Soyhières et pour le travail effectué par lui-même, ils se chiffrent à CHF 52'000.- pour trois rues. Ce qui coûte le plus cher, ce ne sont pas les ralentisseurs mais les marquages sur route et les panneaux de signalisation, tient-il à préciser. Mr B. Dessarzin ajoute une fois encore qu'il s'est déplacé dans les autres communes précédemment cités afin de comprendre de quelle manière le travail avait été effectué. M. B. Dessarzin ouvre maintenant la discussion :

relève que si l'on se réfère à toutes les photos présentées ce soir, la largeur de route est très fine contrairement à la route de Bâle qui est bien plus large.

gu'aucune réflexion ne soit amenée juste par rapport à la largeur, car plus la route est fine, moins on roule vite et moins on peut croiser. Enormément de photos prises dans d'autres villages ont été faites avec des obstacles, en termes d'obstacles à la route de Bâle, seuls des ralentisseurs sont prévus. Il est nécessaire dans le village de Soyhières de bien réfléchir quelles sont les sections de rues dans lesquelles la priorité doit être remises aux piétons. Cela dit, la manière dont s'est présenté ce soir est absolument pas la bonne solution!

trouve dommage que la réflexion n'ait pas été portée plus loin.

M. B. Dessarzin lui répond que des plots seront posés dans les rues.

répond qu'il ne s'agit pas d'obstacles, que ce ne sont pas des rétrécissements de routes et que ces plots n'empêchent pas deux voitures de se croiser. M. B. Dessarzin répond que s'ils sont posés sur les lignes jaunes prévues des piétons, qu'il s'agit bien d'obstacles. Une personne intervient et répond à M. B. Dessarzin que ces panneaux sont uniquement posés à l'entrée d'une zone 30km/h et qu'il n'y a pas de panneaux posés tous les 20 mètres! Elle informe également qu'un ralentisseur est inutile à la hauteur de l'ancien



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

restaurant du Bœuf et qu'un miroir peut tout à fait résoudre les éventuels dangers actuels. Dans ce cas, et la personne insiste, il faudrait poser des ralentisseurs chez tout le monde! Il n'est pas répondu à cette personne! M. B. Dessarzin donne tout de suite la parole à le la company. Il précise que tant que la route de France n'est pas à 30km/h, il ne sert à rien de prévoir tout le village à 30km/h. L'autre problème majeur sont les ralentisseurs, soit de prévoir un ralentisseur près d'un stop ou une entrée de rue, les gens n'arrivent de toute manière par très vite. Le ralentisseur prévu au 5, route de Bâle, depuis 3 ans que des locataires y résident, personne n'a prévu un miroir bien que l'endroit est dangereux. Également pour la partie dangereuse concernant la déchetterie, qu'il faudrait aussi un miroir! De plus, les 30km/h dans le village provoque les priorités de droite, à chaque fois il faut s'arrêter et laisser passer une voiture, alors que les STOP sont plutôt logiques comme au bas de la rue des Sorbiers. Donc, ces STOP disparaîtront mais il faudra tout de même s'arrêter pour respecter la priorité de droite. Il mentionne également la rue du 23 Juin qui à ce jour est à 40km/h mais dans laquelle on ne peut pas rouler vite en tous les cas moins que 40km/h. Pour répondre tout simplement à la question de **la commune pour la commune p** la mise en zone 30km/h donc il n'y a rien à ajouter. tient tout de même à mentionner qu'il n'a pas signé cette pétition et qu'il est libre d'évoquer ses remarques. M. B. Dessarzin l'entend, il prend note de ses remarques et lui signifie qu'il n'y a pas de soucis. faire en vue d'une réflexion un peu plus approfondie et qui concerne la route de France. Il s'agit du bâtiment « Brêchet » qui actuellement tombe gentiment en ruines, soit de s'approcher du propriétaire actuel et de lui proposer l'achat de terrain le long de son mur afin de prolonger le trottoir. Les enfants pourraient emprunter le passage pour piétons situés en face de l'église et continuer ensuite sur le trottoir pour se rendre à l'école en toute sécurité. désire revenir sur la problématique de la route de France, c'est le point le plus important. Depuis que les travaux de 2019 ont été effectués avec un trottoir à fleur de la route, c'est hyper dangereux, c'est un concept qui a été fait pour une zone 20km/h alors que c'est une zone 50. A plusieurs reprises, les voitures sont venues sur le trottoir, ce sont des faits constatés par et de son étonnement qu'aucun accident ne soit survenu à ce jour. Aussi, elle mentionne que mesures pour lesquelles il est possible de demander un 30km/h, mais il y en a une 4ème qui se trouve dans le plan climat cantonal et qui promeut la mise en place de zone 30km/h sur les routes cantonales. informe que la commune a tout en sa possession et les options nécessaires pour demander une zone 30km/h à la route de France et ce, depuis la Maison Chappuis jusqu'à la sortie du village. Elle indique également qu'il est primordial, près de l'école, de prévoir une zone 20km/h ou les enfants sont prioritaires. Elle insiste que cet aménagement a déjà été conçu pour cela dans le passé, qu'il faut jeter un œil averti dans les archives et qu'il est facile de le prévoir. Elle indique également qu'il faut une réflexion globale pour tout le village et qu'il ne faut surtout pas poser des gendarmes-couchés et/ou ralentisseurs. Elle tient à le souligner une fois encore, ces ralentisseurs ne servent à rien, ils causent du bruit, la commune avait supprimé un gendarme-couché au chemin de la Réselle. Dès le moment ou une zone 30km/h est signalée avec un panneau et des marquages, il n'y a en tous les cas aucun besoin d'investissement et de dépenses à consentir pour des ralentisseurs. M. B. Dessarzin entend les remarques et qu'il n'y a aucun souci, que nous sommes réunis ce soir pour une tient à préciser que tous les éléments présentés séance d'informations. par M. B. Dessarzin sont ultérieurs à la loi qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2024 et qu'il est indispensable de prendre connaissance de la nouvelle loi avant de débuter tout autre travail dans ce



HÁUT PLATEAU SOYHIERES

domaine. M. B. Dessarzin précise qu'il s'est approché de plusieurs entreprises de génie civil et c'est par rapport aux informations recueillies auprès de ces mêmes entreprises et sur ce qui a été exécuté dans d'autres villages qu'il a effectué son travail. Il ajoute qu'actuellement tout va dans le sens de poser des ralentisseurs, rien ne change au niveau de l'état d'esprit des ralentisseurs. M. B. Dessarzin insiste et les entreprises de génies civil le confirment, si on ne prévoit pas de ralentisseur, les automobilistes ne vont pas respecter le 30km/h. Il mentionne les mardis et samedis de trajets à la déchetterie communale, il confirme et s'engage même à produire une VIDEO afin de prouver la vitesse de certaines personnes. Il pense que peut en témoigner et son épouse également. Une fois encore, c'est pour cette raison que les entreprises de génie civil ont informé M. B. Dessarzin que les ralentisseurs sont une nécessité. Establishe explique à M. B. Dessarzin que la zone 30km/h à Pleigne n'a fait l'objet d'aucun ralentisseur. M. B. Dessarzin prend note de sa remarque, qu'il n'y a aucun souci et donne directement la parole à la la solution de l'avant-dernière maison du village située à la route de Bâle en direction de la déchetterie et dont plusieurs voitures sont constamment parquées sur la route. Si le 30km/h devenait réalité, ce même propriétaire pourrait-il parquer au milieu de la route ? M. B. Dessarzin répond que tant que deux voitures peuvent se croiser sur une route secondaire, il est permis de parquer sur la route. Point confirmé par la police de proximité par le biais d'un article de loi. emet la remarque suivante, quand on s'aperçoit de quelle manière il est procédé pour la construction d'un nouveau réservoir, il est fait appel à des professionnels, des spécialistes, des bureaux qui ont une grande expérience. Dans le cas présent, il suggère de faire appel à des professionnels, par exemple le BPA ou l'ATE ou d'autres organisations qui possèdent des personnes qui sont mandatés et instruits et qui connaissent les lois par cœur, les exceptions et qui ont déjà travaillés des situations. Ils peuvent proposer des solutions à moindre frais car il n'y a pas pire que les ralentisseurs! D'abord le coup de frein, ensuite les conducteurs sont frustrés et puis ils accélèrent pour rattraper le temps perdu! C'est ainsi que cela se passe. Il est indispensable de créer l'ambiance qui fait que ça devient évident qu'il est impossible de rouler vite. Donc, il y a beaucoup de techniques que l'on ne maîtrise pas et qu'il vaudrait la peine de s'approcher de personnes qui ont l'expérience nécessaire et qui pourront dire en fonction du village de Soyhières, par exemple, de leur donner le mandat que l'on puisse rouler à 30km/h, une zone 20km/h vers l'école, prévoir l'installation de places de parking le long de certaines rues, des zones de verdure etc... Ensuite un plan serait effectué et qui aurait l'avantage d'avoir une vision globale des choses et non pas une concentration sur certaines sections de rues comme présenté ce soir. A partir de l'instant où le village est apaisé avec un « 30km/h » il y a un tas de pièges qu'il n'y a plus à prévoir pour les automobilistes. Posséder des tulipes ou de simples marquages suffisent. Et de dépenser le strict minimum est une nécessité! prend la parole et annonce d'emblée à l'assistance que tout le monde est contre les ralentisseurs, tous l'ont bien compris ce soir, la population n'en veut pas ! plutôt partisan des chicanes et petits obstacles ou places de parking, des points qui ont déjà été avancés ce soir. Propose de poser des piquets dans la zone de l'avant-dernière maison à l'endroit où sont bien souvent parqués les voitures « sur la route » et invoque le problème du déneigement. M. C. Zuber, maire indique qu'il a contacté à 3-4 reprises déjà le propriétaire mais qu'il faut à chaque fois remettre l'ouvrage sur le métier propose de faire payer les places de parcs situés sur la route... indique que le principe de réalité est que si 5 voitures viennent chez lui, 2 auront de la place et les trois autres seront parqués sur la route, c'est aussi simple que cela. M. C. Zuber indique que c'est aussi le seul endroit à la route de Bâle dans lequel sont parqués des



HAUT PLATEAU SOYHIERES

voltures et il est précisé qu'ils ne gênent personne. Au contraire de M. B. Dessarzin,
insiste qu'en terme de vitesse inappropriée, il est très rare qu'un automobiliste roule à 50km/h devant chez elle. M. B. Dessarzin intervient tout de suite et informe qu'il s'agissait du tronçon à partir de
l'ancien restaurant du Bœuf dans lequel les automobilistes roulent d'une manière trop rapide. M. B.
Dessarzin entend les remarques et indique qu'il n'y a pas de soucis. Il indique simplement qu'il parlait
du tronçon situé après le Bœuf.
l'ancien restaurant du Bœuf.
se situe toujours entre 32 et 40km/h.
son mari marchent presque chaque jour dans le village avec des poneys et des chevaux, les voitures
freinent, les automobilistes font très attention et il n'y a aucun problème. Tous roulent correctement.
M. B. Dessarzin pense s'arrêter là. Il précise qu'il était judicieux de parler de la zone 30km/h, il indique
que les personnes étaient convoquées pour s'exprimer et M. B. Dessarzin les a entendus. Les points
débattus ce soir seront gérés dans le courant du 1 <sup>er</sup> trimestre 2025. Monsieur B. Dessarzin indique que
ce qu'il a exposé ce soir sont des exemples que des entreprises de génie civil exécutent dans les autres
villages ainsi que l'expérience d'autres villages tout en discutant avec des élus. M. B. Dessarzin constate
que ça créé de la discussion et qu'il fera le nécessaire par rapport à ce qui a été exprimé ce soir au niveau du Conseil communal. M. C. Zuber, maire, tient à ajouter quelques mots, soit de remercier M.
B. Dessarzin, pour son exposé. Mais ce soir il ajoute que le Conseil communal a très bien compris et
enregistré que les ralentisseurs ne sont pas désirés à Soyhières, ce point a été mentionné à plusieurs
reprises. M. C. Zuber pense également au point relevé par la companyation qu'il est indispensable de
connaître les lois à fond et de mandater des professionnels pour disposer d'une vision globale de la
réduction de vitesse dans le village afin de le maintenir dans une belle attractivité.
demande s'il est envisagé de faire du « participatif » si on fait appel à des experts ? Il dit :
donc pas seulement que le Conseil soit, seul, intégré dans ce dossier mais que des gens du village,
intéressés par l'embellissement du village, à faire en sorte que le village soit accueillant, puisse
participer aux travaux. Bien évidemment, informe M. C. Zuber, c'est tout à fait possible à l'article 54
du règlement d'organisation de la commune, soit de créer une commission spéciale. Une commission
participative est plus large qu'une commission indique de la commission de la com
faire en sorte que les personnes dans la commune soient partie prenante de la vie du village, quelque
chose de plus large qu'une commission, un lieu dans lequel on peut s'y rendre et échanger. Le participatif, c'est aussi de se dire que des citoyennes et citoyens qui se sentent concernés par une
situation et qui seraient d'accord d'y participer. M. C. Zuber indique que c'est une excellente
suggestion, une très bonne idée et que l'on discutera ce point en janvier prochain avec le Conseil.
La parole n'étant plus demandée M. C. Zuber remercie les personnes présentes pour leur participation

Commune Municipale Soyhières

Jennifer Oriet Marchand

La Secrétaire :

PV rédigé par C. Zuber

active et leur souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de Noël.